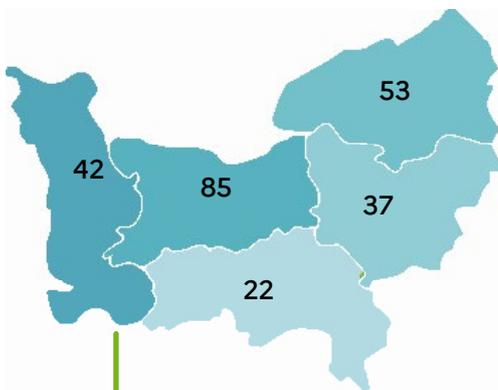


Bilan des chartes Objectif CO₂

Dans le cadre de la charte Objectif CO₂ l'entreprise s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en se fixant un objectif de réduction de ses émissions et un plan d'actions sur une durée de 3 ans.

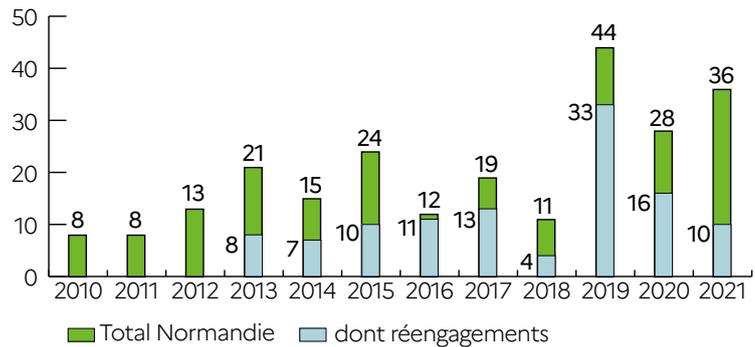
en Normandie de 2010 à 2021

239 engagements
sur la Normandie



Pour ces **239 engagements**, l'objectif moyen de réduction des émissions de CO₂ (par an) retenu par les entreprises est de **5,9 %**.

Nombre d'engagements par année



65 % des entreprises chartées se sont réengagées à la fin de leur 1^{er} engagement

166 entreprises ou groupes, 19 481 véhicules et 22 418 conducteurs

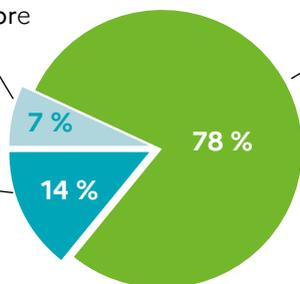
Répartition des 166 entreprises ou groupes engagés

Selon leur activité

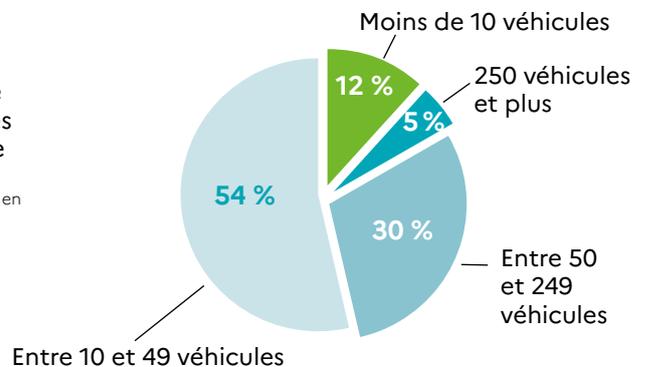
Selon l'importance du parc de véhicules

Transport de marchandises pour compte propre
(dont travaux publics, agro alimentaire, traitement de déchets)

Transport public de voyageurs



Transport de marchandises pour compte d'autrui
(dont 4 entreprises en transport léger)



Bon à savoir

- Bilan établi à partir des données figurant sur le site « ObjectifCO₂ » au 01/12/2021.
- Les premières chartes ont été signées en 2008 au niveau national et en 2010 en Normandie.
- La démarche est mise en œuvre en Normandie par ECOCO₂, l'Ademe, la DREAL et les fédérations professionnelles en partenariat avec la Région.

173 565 tonnes de CO₂ économisées fin 2020

► Pour les 203 engagements échus et en cours **173 565** tonnes de CO₂ déjà économisées, ce qui correspond à : 66 millions de litres de diesel, 103 millions d'euros, 173 565 aller-retour en avion Paris New York et aux émissions annuelles de près de 14 464 français.

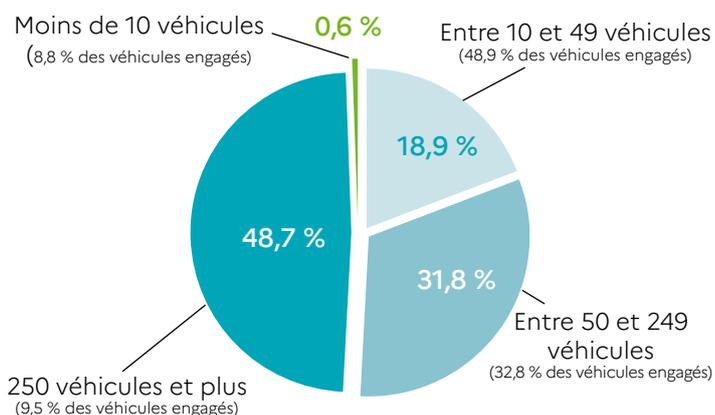
► Pour les 131 engagements échus (chartes signées de 2010 à 2018) :

④ Répartition des tonnes de CO₂ économisées selon l'importance du parc de véhicules

① **12 285** véhicules et **14 346** conducteurs concernés (sur 3 ans d'engagement)

② **152 798** tonnes de CO₂ économisées

③ **7,5 %** de gain moyen réalisé en fin d'engagement (le gain étant plus important lors d'un 1^{er} engagement que lors d'un réengagement).



On peut ainsi noter que pour les 131 engagements échus, les engagements des entreprises disposant de plus de 249 véhicules représentent 9,5 % des véhicules engagés mais réalisent 48,7 % des tonnes de CO₂ économisées.

À votre disposition

Un chargé de mission Normandie pour vous accompagner gratuitement



Andrew Patry
andrew.patry@ecoco2.com
tél 07 84 44 04 90



Un site internet

pour se renseigner sur la démarche mais également pour gérer son engagement.



www.objectifco2.fr

Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

